

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 109-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2015.RRGR.338

Déposée le: 19.03.2015

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PEV (Schnegg-Affolter, Lyss) (porte-parole)

Cosignataires: 26

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1139/2015 du 16 septembre 2015
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Mise en oeuvre de la Stratégie de politique familiale

Le Conseil-exécutif est chargé d'indiquer un plan et un calendrier de mise en œuvre des mesures prévues par la Stratégie de politique familiale dans le prochain rapport de mise en œuvre. Les priorités des différentes mesures seront si nécessaires redéfinies dans les trois champs d'action :

1. amélioration des ressources économiques des familles ;
2. amélioration des ressources pédagogiques des familles ;
3. amélioration des conditions sociales et culturelles de la vie de famille.

Développement :

Le Grand Conseil a pris connaissance de la Stratégie de politique familiale en 2010. Ce document illustre parfaitement la situation des familles dans le canton de Berne et les conditions générales auxquelles elles sont soumises. Le modèle préconisé pour les mesures de politique familiale montre clairement dans quels domaines il faut intervenir. Il faut améliorer les ressources

économiques et pédagogiques des familles ainsi que les conditions sociales et culturelles de la vie de famille. La politique familiale, si elle est bien conçue, a des effets sur l'ensemble de la société. Elle favorise notamment la natalité, se répercute positivement sur l'égalité des chances des enfants et contribue à la base des prestations d'aide sociale.

Quatre ans plus tard, le Conseil-exécutif a publié le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale. Le rapport indiquait les mesures déjà mises en œuvre et les améliorations des conditions déjà réalisés. Mais il montrait aussi clairement que la situation financière du canton ne favorise pas la mise en application des mesures prévues. L'abandon du projet d'introduction de prestations complémentaires familiales (mesure classée en 1^{re} priorité) oblige en particulier à redéfinir les priorités des mesures concernant les ressources économiques.

Si la Stratégie de politique familiale doit continuer, à l'avenir également, de contribuer à l'amélioration des conditions générales pour les familles, il importe de tenir compte de l'évolution des besoins des familles et des ressources financières du canton. Il est donc à nos yeux indispensable de ne pas se contenter d'indiquer les mesures réalisées dans le prochain rapport de mise en œuvre. Il faut aussi adapter la stratégie aux besoins futurs des familles, définir les ressources nécessaires et indiquer le calendrier de réalisation. Le rapport de mise en œuvre de 2014 ouvre des perspectives, le prochain doit les concrétiser.

Réponse du Conseil-exécutif

L'importance de la famille pour ses membres comme pour l'ensemble de la société est incontestée. Les possibilités et les limites des familles (en matière d'argent, de temps ou d'éducation) influencent le développement des enfants notablement et durablement. Le manque de soutien, des compétences insuffisantes, des modes de vie peu stimulants ou dangereux, etc. réduisent les chances et les options de formation des enfants et des adolescents, tout en augmentant le risque de dépenses ultérieures dues à la délinquance ou à l'aide sociale. Les familles assurent la relève générationnelle et la décision d'en fonder une doit rester une option à l'échelle de la société.

Cependant, le contexte dans lequel les familles évoluent s'est modifié ces dernières décennies. Dans le sillage de la mondialisation de l'économie, les salariés doivent faire preuve de toujours plus de flexibilité et de mobilité, les disparités sociales s'amplifient, l'immigration accentue l'hétérogénéité de la société, et l'on assiste à la multiplication des projets de vie, des systèmes de valeurs et des formes de familles. Dans ce contexte, les fonctions de la famille sont d'autant plus importantes et, de fait, plus complexes à remplir.

Le Conseil-exécutif partage l'avis de la motionnaire qu'il est essentiel de maintenir de bonnes conditions pour les familles et de les améliorer.

Le débat sur la déclaration de planification du PEV, refusée en novembre 2014, a montré que l'introduction de prestations complémentaires pour les familles n'était pas souhaitée. Celles-ci ne feront donc assurément pas partie de la prochaine stratégie de politique familiale, bien qu'elles en aient représenté un élément majeur à l'origine. Dans ce contexte, une évaluation et, le cas échéant une adaptation de la stratégie paraît appropriée. Et, comme l'indique la motionnaire, il est indispensable de définir les priorités, les ressources et le calendrier de réalisation des me-

sures (y compris des nouvelles si elles s'avèrent nécessaires) en fonction des besoins futurs des familles et des possibilités financières du canton.

Le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale soumis au Grand Conseil tous les quatre ans, en alternance avec le rapport social, comme exigé par la déclaration de planification du 14 novembre 2014 de la CSoc, ainsi que la stratégie demandée par la présente motion, seront aussi concis et concrets que possible.

Destinataire

- Grand Conseil